

À quoi sert la cotisation ?

«« La cotisation, un acte d'engagement comme membre de l'association

Payer une cotisation c'est faire le choix d'une adhésion à un projet, un style de vie qui sont propre aux Scouts et Guides de France. Vous effectuez un acte utile et important pour l'association qui engage autant celui qui donne que celui qui reçoit. La somme remise au responsable du groupe marque la participation de chacun au fonctionnement de l'association, du plus jeune loupveteau jusqu'au délégué général.

«« Que font les Scouts et Guides de France ?

L'association invite les jeunes de 6 à 21 ans à prendre leur vie en main et à s'engager à travers un idéal. Les garçons et les filles qui pratiquent le scoutisme s'engagent volontairement dans des actions utiles pour la société :

- la protection de l'environnement,
- les nouvelles solidarités,
- l'expression artistique,
- l'éducation à la paix,
- les échanges internationaux,
- l'aventure et le défi sportif...

Les jeunes scouts et guides vivent des temps forts à travers le jeu et l'aventure et découvrent l'amitié à travers les projets qu'ils réalisent ensemble. Ils soutiennent ceux qui sont en difficultés pour bâtir un monde plus humain.

C'est par l'apprentissage de la vie quotidienne au sein du groupe et par son action personnelle que chacun, chacune, va acquérir le sens des responsabilités et participer à la construction de sa personnalité. Les Scouts et Guides de France proposent un parcours fondé sur la confiance et la reconnaissance, le rapport à la loi, l'échange et la relation, l'engagement, le respect des différences.

Reconnus d'utilité publique, indépendants de tous partis politiques, Scouts et Guides de France sont ouverts à tous, sans distinction d'origine, de culture ni de croyance. Ils témoignent de leur appartenance à l'Eglise catholique par leur lien avec l'Eglise de France et centrent leurs actions sur les valeurs de l'Evangile. L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme Mouvement d'éducation populaire.

Parce qu'ils sont membres des organisations mondiales du scoutisme et du guidisme, les Scouts et Guides de France appartiennent à une Fraternité mondiale représentée dans plus de 150 pays. Ils agissent et échangent avec tous les continents au service de la solidarité et de la Paix.

«« La cotisation est essentielle pour les Scouts et Guides de France

Elle finance les nombreuses initiatives de l'association.

La cotisation assure la pérennité des activités et des outils nécessaires à la vie du Mouvement : des moyens d'animations et d'activités renouvelés en fonction des besoins des enfants et des jeunes, des publications pour les différents publics : familles, responsables, jeunes, etc.

Elle permet aux chefs et responsables de bénéficier de formations de haut niveau à un coût raisonnable pour eux. La formation représente près de 15% du budget global de l'association.

Elle donne au mouvement les moyens de répondre aux exigences légales en vigueur pour les associations : tenue des comptes, assurance des activités, gestion sécurisée des fichiers...

Elle permet à l'association de soutenir et d'être solidaire d'associations nationales de scoutisme de pays traversant des situations politiques, économiques, climatiques, sociales, difficiles. Elle ouvre aux Scouts et Guides de France les portes des instances institutionnelles et associatives nationales et internationales afin de promouvoir et défendre l'association.

«« La cotisation donne accès à

- une carte d'adhérent qui signifie l'appartenance à l'association
- une réduction de 50% sur le tarif des abonnements aux revues (5 € au lieu de 10 €)
- port de la tenue des Scouts et Guides de France
- la Boutique de l'association
- une assurance en responsabilité civile, individuelle accident et assistance rapatriement
- un encadrement par des responsables bénévoles formés et compétents
- l'utilisation des chèques vacances, bons CAF et MSA pour régler les participations aux activités
- la participation à des événements nationaux et internationaux
- une transparence financière et morale de la part de l'association qui publie un rapport annuel.